

Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
**Municipalité de Saint-Urbain**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 5 mars 2007, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :** M. Simon Bouchard, Maire;  
M<sup>me</sup> Claudette Simard;  
M. Donald Lavoie;  
M. Léonard Bouchard;  
M. Marc-André Larochelle;  
M. Urbain Fortin.

**ABSENT :** M. Normand Fortin

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Guy Bouchard, directeur général.

Le maire ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

-----  
**RÉSOLUTION 2007-03-37**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Claudette Simard et unanimement résolu,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Urbain, tenue le 5 mars 2007 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-03-38**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 février 2007**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaires du conseil de ville de Saint-Urbain, tenue le lundi 5 février 2007, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit approuvé avec les corrections suivantes :

- Résolution 2007-02-16, il faut inscrire «IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimement résolu,» au lieu de «par la conseillère Donald Lavoie»;
- Période de question : au 5<sup>ième</sup> point il faut corriger «que chaque conseiller est émis» par «que chaque conseiller ait émis ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

### **RÉSOLUTION 2007-03-39**

#### **Approbation des comptes pour le mois de février 2007**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimement résolu,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de février 2007, totalisant 269 705,66 \$ tel que les listes annexées et détaillées comme suit :

Liste no.30	02-02-2007	9 058,27 \$
Liste no.31	12-02-2007	1 825,62 \$
Liste no.32	16-02-2007	183 925,10 \$
Liste no.33	19-02-2007	533,29 \$
Liste no.34	26-02-2007	74 363,38 \$
<b>Total</b>		<b>269 705,66 \$</b>

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

### **RÉSOLUTION 2007-03-40**

#### **Festival régional des pompiers de Charlevoix- Édition L'isle aux-Coudres**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QUE le conseil accepte de verser une subvention de 40,00 \$ pour une publicité d'un quart de page dans le dépliant du Festival des pompiers qui aura lieu le 3-4 et 5 août à L'Isle-aux-Coudres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

### **RÉSOLUTION 2007-03-41**

#### **Commandites soirée dansante pour l'UPA**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des producteurs agricoles organisent une soirée le samedi 21 avril 2007 à la salle des Loisirs de Saint-Hilarion;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QUE le conseil autorise l'achat d'une publicité d'un quart de page (carte d'affaire) au coût de 100 \$ à titre de commandite pour la tenue de cette activité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

### **RÉSOLUTION 2007-03-42**

#### **Demande de remise de taxes de monsieur Daniel Vallerand- Programme de revitalisation Règlement no. 184**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QUE le conseil accepte et autorise la demande de monsieur Daniel Vallerand résidant au 233, Rg Saint-Jean-Baptiste pour la remise de taxes foncières 2007 au montant de 215,27 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-43**

**Demande de remise de taxes de Réal Simard et Céline Bouchard- Programme de revitalisation Règlement no. 184**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte et autorise la demande de Réal Simard et Céline Bouchard résidant au 19, rue Fortin pour la remise de taxes foncières 2007. Le montant sera établi ultérieurement lors de l'évaluation de la résidence par l'évaluateur d'ici la fin avril.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-44**

**Demande de financement- Les Amants de la nature en Charlevoix**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte et autorise un don au montant de 50,00 \$ aux Amant de la nature en Charlevoix pour leur promotion 2007.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-45**

**Demande de commandites pour la tenue d'un tournoi de quilles au profit des Chevaliers de Colomb**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimentement résolu,

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 50,00 \$ pour la tenue d'un tournoi de quilles.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-46**

**Demande de financement des brigades scolaires**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte de verser une subvention de 25,00 \$ à la Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest pour soutenir les brigadières et brigadiers scolaires.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-47**

**Campagne de financement- Téléthon TVCO**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte de participer à la campagne de financement de la 6<sup>ième</sup> édition du téléthon TVCO qui aura lieu le 29 avril 2007 pour un montant de 100 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-03-48**

**Don pour l'événement Cancer Run Charlevoix- Fondation Mains de l'Espoir de Charlevoix Inc.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimentement résolu,

QUE le conseil accepte de participer au financement de l'événement Cancer Run Charlevoix qui aura lieu le 9 juin 2007 pour un montant de 100 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-03-49**

**Appui de candidature de la Coopérative Forestière de Charlevoix en tant qu'agent de livraison pour l'Agence des forêts privés de Québec 03**

CONSIDÉRANT l'expertise de l'entreprise dans le domaine forestier;

CONSIDÉRANT QUE des accréditations sont déjà attribuées aux Conseillers forestiers de la région de Québec inc. et au Groupement des propriétaires boisés privés de Charlevoix inc.;

CONSIDÉRANT QUE les Conseillers forestiers donnent à sous-contrat leur mandat à Foresterie Serge Gauvin dans l'Ouest du comté de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'une saine compétition entre les entreprises est une valeur accrue pour les propriétaires de boisés privés de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE nous détenons plus de 50 propriétaires attestant leurs intérêts à faire affaire avec l'Agence des forêts privés de Québec 03;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Forestière de Charlevoix possède la main d'œuvre et la machinerie pour exécuter toutes formes de travaux forestiers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimentement résolu,

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain appui la candidature de la Coopérative Forestière de Charlevoix en tant qu'agent de livraison pour l'Agence des Forêts privés de Québec 03.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **RÉSOLUTION 2007-03-50**

#### **Acceptation de la promesse d'achat présentée par « Transport François Bouchard » relativement au lot 305-3 et 303-3 (terrain no. 1) du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain, situé dans le parc industriel.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et appuyé par Donald Lavoie,

D'accepter la promesse d'achat conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble présentée par « Transport François Bouchard », compagnie légalement constituée ayant son siège social au 4 rue des Colibris, Baie-St-Paul, Québec, relativement à un immeuble sans bâtisse dessus construite, d'une superficie approximative de 8 406,4 mètres carrés, situés dans le parc industriel régional de Saint-Urbain, et désigné comme étant une partie des lots 305-3 et 303-3 (terrain no.1), tel qu'il est montré au plan (annexe 1) joint pour en faire partie intégrante;

De vendre à « Transport François Bouchard » conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble, ledit immeuble situé dans le parc industriel régional de saint-Urbain, au prix de 2,69 \$ le mètre carré pour un montant de 22 613,22 \$, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat dont copie est jointe pour en faire partie intégrante. Le solde à payer est de 18 090,58 \$ compte tenu d'un acompte de 4 522,64 \$ déjà versé;

D'autoriser monsieur le maire et le directeur général à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

### **RÉSOLUTION 2007-03-51**

#### **Acceptation de la promesse d'achat présentée par « Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. » relativement aux lots 350-1, 306-1 et 307-1 (terrain no. 3) et des lots 305-2 et 306-2 (terrain no.2) du cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain, situé dans le parc industriel.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimement résolu,

D'accepter la promesse d'achat conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble présentée par « Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.», compagnie légalement constituée ayant son siège social au 106, rue Saint-Anne, Baie-St-Paul, Québec, G3Z 1P5 relativement à un immeuble sans bâtisse dessus construite, d'une superficie approximative de 15 582,9 mètres carrés (terrains 2 et 3), situés dans le parc industriel régional de Saint-Urbain, et désigné comme étant une partie des lots 350-1, 306-1 et 307-1 (terrain no.3) et des lots 305-2 et 306-2 (terrain 2), tel qu'il est montré au plan (annexe 1) joint pour en faire partie intégrante;

De vendre à « Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.», conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble, ledit immeuble situé dans le parc industriel régional de saint-Urbain, au prix de 2,69 \$ le mètre carré pour un montant de 41 918,00 \$, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat dont copie est jointe pour en

faire partie intégrante. Le solde à payer est de 33 534,40 \$ compte tenu d'un acompte de 8 383,60 \$ déjà versé;

D'autoriser monsieur le maire et le directeur général à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-52**

**Demande d'aide financière à la SADC de Charlevoix pour l'affiche dans le parc industriel**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire construire une affiche pour son parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que les coûts pour les infrastructures se sont avérés plus élevés que les coûts prévus et que la municipalité ne dispose pas des sommes nécessaires pour couvrir le coût pour cette affiche;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour l'affiche dans le parc industriel sont de 15 000 incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimement résolu,

QU'une demande d'aide financière soit transmise à la SADC de Charlevoix pour un montant de 5 000 \$ pour aider à financer une partie des coûts pour cette affiche.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-53**

**Demande d'aide financière au CLD de la MRC de Charlevoix pour l'affiche dans le parc industriel**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire construire une affiche pour son parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que les coûts pour les infrastructures se sont avérés plus élevés que les coûts prévus et que la municipalité ne dispose pas des sommes nécessaires pour couvrir le coût pour cette affiche;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour l'affiche dans le parc industriel sont de 15 000 incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimement résolu,

QU'une demande d'aide financière soit transmise au CLD de la MRC de Charlevoix pour un montant de 5 000 \$ pour aider à financer une partie des coûts pour cette affiche.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-54**

**Formation des pompier**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* a été adoptée en juin 2000. Elle oblige les autorités régionales à établir, en conformité avec les *Orientations du ministre de la sécurité publique en matière de sécurité incendie*, un schéma de couverture de risques. Ce schéma fixe, pour tout leur territoire,

des objectifs de protection contre les incendies et les mesures requises pour les atteindre.

CONSIDÉRANT QU'une des exigences du ministre de la sécurité publique consiste en l'obligation de la formation pompier niveau 1, 2 et 3 par un formateur reconnu pour l'ensemble des pompiers;

CONSIDÉRANT que trois (4) des onze (11) pompiers n'ont pas reçus cette formation et qu'ils doivent obligatoirement la suivre afin de se conformer aux exigences ministérielles;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimement résolu,

D'inscrire les quatre (4) pompiers qui n'ont pas reçus la formation obligatoire au BLOC 1 comprenant 25 heures de formation théorique au coût unitaire d'inscription de 637,50 \$ plus taxes pour un total de 2 550,00 \$ plus taxes. Que les crédits budgétaires nécessaires à cette dépenses soient puisées à même le poste 02-220-00-454.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-55**

**Projet de modification réglementaire R-230**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la réglementation concernant l'aménagement de la zone industrielle à Saint-Urbain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QUE le Conseil municipal accepte les modifications proposées à apporter à la réglementation concernant l'aménagement de la zone industrielle tel que le document de travail déposé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-56**

**Mandat à Roche ltée, Groupe-conseil- Plans et devis pour le tunnel sous la route 138**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimement résolu,

QUE le Conseil accepte la proposition budgétaire déposé par la firme Roche Ltée, Groupe-conseil au montant de 17 800 \$ (excluant les taxes applicables) pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'un tunnel pour une piste cyclable sous la route 138.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-03-57**

**Affiche parc industriel**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimentement résolu,

QUE le Conseil municipal accepte le concept de l'affiche du Parc industriel régional de Saint-Urbain réalisé par monsieur Jean-Michel Simard.

QUE le Conseil municipal donne le contrat de la réalisation de cette affiche à monsieur Jean-Michel Simard pour un montant de 15 000 \$ taxes incluses.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-03-58**

**Montage site internet par la SADC**

CONSIDÉRANT l'offre de la SADC d'effectuer le montage d'un site internet pour la municipalité de Saint-Urbain en incluant la promotion du nouveau parc industriel régional de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT que cette aide permet à la municipalité d'économiser entre 2 500 \$ et 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la SADC désire aider la municipalité de Saint-Urbain pour la promotion de ses terrains dans le parc industriel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimentement résolu,

D'accepter l'offre de la SADC pour effectuer le montage du site internet de la municipalité de Saint-Urbain en incluant les informations techniques pour la promotion des terrains dans le parc industriel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-03-59**

**Projet d'un RTI- Réseau touristique d'information**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire installer un kiosque d'information touristique à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT que le site retenu pour l'installation du kiosque pourrait être sur le territoire de l'ancien dépotoir dans le rang Saint-François;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a pas de disponibilité budgétaire pour la réalisation de ce projet en 2007;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimentement résolu,

QUE le conseil municipal reporte la réalisation de ce projet en 2008.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »  
-----

**RÉSOLUTION 2007-03-60**

**Demande d'appui pour l'ouverture d'une carrière- Monsieur Camil Duchesne pour la Ferme Duchesne et Lajoie Inc.**

CONSIDÉRANT la demande d'appui du 27 février 2007 de monsieur Camil Duchesne pour l'ouverture d'une carrière située à l'arrière du parc industriel;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ par Léonard Bouchard et résolu à 3 contre 2 (Claudette Simard et Donald Lavoie)

QUE le conseil municipal appui la demande de monsieur Camil Duchesne pour la Ferme Duchesne et Lajoie inc. dans sa demande pour l'ouverture d'une carrière de pierre qui serait située à l'arrière du parc industriel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-03-61**

**Utilisation de nos routes -Grand-Prix cycliste 2 et 3 juin 2007**

CONSIDÉRANT la demande du 1<sup>er</sup> février 2007 des organisateurs du Grand Prix cycliste de Charlevoix concernant l'utilisation de nos routes pour la tenue de cet événement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain autorise l'utilisation de nos routes sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain pour la tenue du Grand Prix cycliste de Charlevoix qui se tiendra le 2 et 3 juin 2007.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Monsieur Guy Bouchard informe les membres du Conseil d'une correspondance reçue du Ministre des Transports datée du 16 février 2007 nous octroyant une subvention de 14 000 \$ pour l'amélioration du rang Saint-Jean-Baptiste.

-----  
**LEVER DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et résolu unanimement,

De lever la session à 20h15.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
Je, soussigné, certifié sous mon serment d'office que, pour les dépenses projetées par les résolutions du présent procès-verbal et nécessitant un certificat de disponibilité de crédit en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Saint-Urbain dispose de crédits suffisants pour 269 705,66 \$.

Guy Bouchard,  
Directeur général

